

Le droit de manifester dans le respect de la Constitution est-il garanti dans le canton du Jura ?

Lisa Raval (PS)

En avril 2025, Amnesty International Suisse s'est inquiétée des restrictions imposées au droit de manifester dans notre pays. L'organisation a notamment dénoncé l'obligation de déposer des demandes d'autorisation de plus en plus contraignantes, la possibilité de répercuter les coûts sur les organisateurs et organisatrices, ainsi que les restrictions croissantes imposées aux parcours des manifestations.

Ces pratiques varient fortement selon les cantons. Par exemple, le délai de préavis pour déposer une demande peut aller de dix jours à Bienne à deux mois à Sion ou Delémont.

Or, le droit de manifester est un pilier de notre démocratie, inscrit dans la Constitution fédérale (l'article 22 Cst. féd. garantit la liberté de réunion, dans laquelle la liberté de manifester est comprise). Ce droit fondamental ne saurait dépendre de formalités administratives si lourdes qu'elles en vident la portée démocratique.

Dans un contexte où les libertés publiques sont fragilisées, il est essentiel de garantir que le droit de manifester reste effectivement accessible à toutes et tous.

Aussi, nous remercions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Gouvernement estime-t-il que les délais de préavis exigés pour organiser une manifestation dans notre canton respectent le principe de proportionnalité et le droit constitutionnel de manifester ?**
- 2. Serait-il envisageable de s'inspirer d'autres cantons concernant ces délais pour garantir un préavis maximal raisonnable - par exemple de dix jours - qui permette à la fois la préparation des autorités et l'exercice effectif de ce droit ?**
- 3. Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour s'assurer que le droit de manifester, pilier de notre démocratie, reste protégé et effectif dans le canton ?**

Lisa Raval (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)

- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Jocelyne Mérat Diop (PS)

Intervention déposée officiellement le 20 octobre 2025